



Institut
Coiffeur
Créateur-
Reprenneur



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Institut Coiffeur Créateur Reprenneur Session VISIOCONFERENCE

Fiche d'inscription (1/stagiaire)

Date de la session (cochez la case correspondante) :

- ☐ 30 juin, 07,21 et 28 juillet 2025
☐ 8,22,29 septembre et 06 octobre 2025

Lieu de la session : Visioconférence. Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par mail une semaine avant le premier jour de la formation.

Cible :

- Stabiliser son entreprise de coiffure

DOSSIER A RETOURNER par mail à i2cr@unec.fr

ENTREPRISE (enseigne)

SIRET :

ADRESSE ENTREPRISE

CP : VILLE :

TEL ENTREPRISE E-MAIL

COORDONNEES DU STAGIAIRE

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM :

PRENOM :

E-MAIL : TEL PARTICIPANT

STATUT :

☐ Chef d'entreprise non salarié (**FAFCEA**)

☐ Chef d'entreprise assimilé salarié(e) ou salarié (e) (**OPCO EP**)

Comment savoir si je suis assimilé(e) salarié(e) ou non ? RDV sur <https://www.fafcea.com/faq>

Les frais de dossier de 59 euros par jour sont à régler par chèque à l'ordre de l'IFCER Académie (chèque à envoyer à l'IFCER Académie, 36 bis avenue des Canadiens 76540 LE PETIT QUEVILLY) ou par virement bancaire en utilisant le RIB de l'IFCER (IBAN : FR761010 7003 5000 6180 1469 296) en indiquant « I2CR et les dates de la formation » .

Nom, Prénom et qualité du signataire :

Signature